

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016**

OBJET

**06 – FONCIER – ACQUISITION CHENARD – PARCELLE ET
ETANG**

N° 2016-02-06

NOMENCLATURE : 3/1/2

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le CGCT notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 14 décembre 2015,

Considérant l'avis favorable de la commission aménagement en date du 18 février 2016,

Est exposé ce qui suit,

Conformément à son engagement politique, la municipalité a mené une réflexion sur l'aménagement d'un nouvel espace public extérieur. L'aménagement prévu est la réalisation d'un espace de promenade autour d'un étang et l'aménagement d'activités extérieures (tables de pique-nique, jeux pour enfants...).

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition par la commune de l'intégralité de la parcelle cadastrée section ZV n°26 et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZV n°188p. Ces parcelles sont agrémentées d'un étang d'une superficie d'environ 8 000 m².

Ces parcelles d'une contenance d'environ 2,4 ha sont à acquérir auprès de Monsieur Alain, Marcel, Joseph CHENARD. Ce dernier a donné son accord conformément à l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques, et après négociation pour céder la parcelle ZV26 et une partie de la parcelle ZV188p à la commune au prix de 2.53 €/m², soit un montant total de 60 000 €.

Accusé de réception en préfecture
02-29-DE06-
DE
Date de télétransmission : 02/03/2016
Date de réception préfecture : 02/03/2016

Publié le 02/03/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section ZV n°26 et section ZV n°188p d'une contenance totale d'environ 2,4 ha pour un montant de 60 000 € ;

- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer les actes authentiques à intervenir et tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Le 29 février 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

